



VILLE DE  
HOUILLES

# Livret d'accueil Club 7-10

## Adresse et coordonnées du lieu d'accueil :

Ecole Toussaint-Guesde rue Félix Toussaint - 78800 Houilles 01.61.04.09.50 – 06.30.66.43.09/06.30.66.53.66

## Inscription

L'inscription est valable de septembre à aout de chaque année scolaire, merci de penser à constituer un nouveau dossier de préférence avant les vacances de la Toussaint. Une adhésion annuelle de 5 euros vous sera facturée.

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la ville (<http://jeunesse.ville-houilles.fr/Accueil-Club-7-10/Informations-pratiques>) ou à retirer au Ginkgo. Il se compose de :

- Fiche de présentation
- Fiche sanitaire
- Photocopie de vaccins
- Attestation d'assurance
- Charte Club 7-10
- Livret d'accueil Club 7-10

Seul un dossier complet permet de participer aux activités/sorties extérieures, un délai de deux jours, vous est accordé afin de finaliser le dossier. Si le dossier n'est pas complet le jeune peut se voir refuser l'accès. L'accueil 7-10 est accessible aux enfants oivillois ou scolarisés à Houilles ou dont un responsable légal est oivillois.

## Fonctionnement

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30, en cas de modifications des horaires se référer au planning.

Dans le cas où une activité/sortie se termine au-delà de 20h, vous devrez remplir l'autorisation parentale mentionnant le nom de la personne (d'au moins 12 ans) qui viendra chercher l'enfant.

La réservation des activités/sorties s'effectue uniquement par l'enfant à l'accueil M Velter. Elle se réalise à la semaine, dès le lundi matin et se termine la veille. Au préalable l'enfant doit être connu des animateurs.

A compter de l'été 2018, le paiement des activités/sorties payantes seront intégrés aux facturations mensuelles périscolaires. Les familles ayant du crédit sur les anciennes cartes pourront encore utiliser ce moyen de paiement jusqu'au solde de la carte dans la limite de validité de la carte. En cas d'annulation d'une activité/sortie payante, le service jeunesse re-créditera la carte prépayée pour les familles ayant des cartes en cours.

Aucune annulation d'un enfant ne fera l'objet de remboursement, excepté en cas d'absence justifiée (par un certificat médical) ou signalée 48h à l'avance.

Lors des activités/sorties seul l'achat d'un souvenir est autorisé.

## Responsabilité

La ville ne pourra être tenue pour responsable en cas de vols, pertes, ou détérioration d'effets personnels.

## **DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES**

### **Protection des données :**

Les données indiquées sur le formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement par la Ville de Houilles afin de permettre l'encadrement et la sécurité du jeune inscrit aux animations. Ces données sont conservées pour une durée de deux ans (année scolaire en cours et année suivante). Elles sont collectées dans le cadre d'une mission de service public et sont à l'usage exclusif des services municipaux concernés. Le recueil des données est obligatoire. A défaut, l'inscription ne pourra aboutir. Conformément à la loi n°78-17, toute personne dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement sur ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives à leur sort après leur décès. Pour exercer ces droits ou retirer votre consentement, veuillez- contacter : [rgpd@ville-houilles.fr](mailto:rgpd@ville-houilles.fr) ou : RGPD – Mairie de Houilles – 16, rue Gambetta – CS 80330 – 78800 Houilles. Toute personne dispose également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.